



Droit de visa pour un conjoint de français marocain

Par **yamaria**, le **01/12/2008** à **23:25**

bonjour,rnvoici un récapitulatif de notre situation:rnrmariage transcrit sur les registres de l'état civil français par le consul général de France à Casablanca en aout suivi de la délivrance du livret de famillernrndépôt de la demande de visa long séjour en qualité de conjoint d'un ressortissant français début octobre rnndeplus cela fait 2 mois donc sans réponse malgré mes appels au service des visas du consulat que je dérange et qui refuse de m'en dire plus (le tout sur un ton vraiment peu compréhensif, d'ailleurs ils ont autre chose à faire que de me répondre et m'écouter m'a-t-on répondu dernièrement)rnurfurax et à bout de patience,rnrnJ'adresse un courrier au consul avec AR en demandant pourquoi tant de temps pour instruire le dossier, je lui stipule que passé le délai de 2 mois j'envisage de saisir la commission de recours contre le refus de visa pour cause de rejet implicite sans motif du rejet (obligatoire pour le conjoint qui demande un visa)ainsi que le conseil d'état pour excès de pouvoir.rnrnSelon vous comment dois-je poursuivre les démarches et faire valoir nos droits fondamentaux que sont le droit à la liberté et au respect de la vie privée et familiale ?rnMerci pour la réponse à venir.....